

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Transports, Déplacements et Accessibilité

■ Séance du 19 Décembre 2019

13484

■ Attribution d'une subvention pour l'année 2020 à l'association RAMDAM pour la promotion du vélo, de la marche et des transports en commun

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association Rassemblement d'Associations pour les Modes de Déplacements Alternatifs – RAMDAM - dans la Métropole Aix-Marseille-Provence a pour objet d'être une force de propositions pour le développement du vélo, de la marche et des transports publics sur le territoire métropolitain. Elle coordonne six associations spécialisées dans la promotion des modes actifs (ADAVA- APROVEL- LVDE- Action vélo- Vélo sapiens et CVV).

L'association a déposé une demande de subvention pour deux actions spécifiques :

- 1- L'organisation d'une journée consacrée aux modes actifs, le 12 juin 2020.
- 2- Le développement d'une application web qui permet d'enregistrer, filtrer et transmettre les observations et des propositions liées aux aménagements cyclables.

Au vu des objectifs de l'action proposée d'organisation de la journée consacrée aux modes actifs par l'association RAMDAM et de sa cohérence avec les objectifs inscrits au sein du plan vélo métropolitain, il est proposé de soutenir l'association RAMDAM pour la réalisation de cette action. Il est proposé d'accorder une aide d'un montant de 3200 euros TTC à cette association, sous la forme d'une subvention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 relative à l'approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'information aux Conseils de Territoire ;
- L'avis de la commission en charge du suivi et de la cohérence de subventions.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que, l'action proposée par l'association RAMDAM s'inscrit dans les objectifs du Plan Vélo Métropolitain.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 3200 euros à l'association RAMDAM. La subvention est attribuée sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole et des états spéciaux de territoire pour l'exercice 2020

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe transport 2020 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, section de Fonctionnement -sous politique C360 - nature budgétaire 6574.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2020 À L'ASSOCIATION RAMDAM POUR LA PROMOTION DU VÉLO, DE LA MARCHÉ ET DES TRANSPORTS EN COMMUN

L'association Rassemblement d'Associations pour les Modes de Déplacements Alternatifs – RAMDAM - dans la Métropole Aix-Marseille-Provence a pour objet d'être une force de propositions pour le développement du vélo, de la marche et des transports publics sur le territoire métropolitain. Elle coordonne six associations spécialisées dans la promotion des modes actifs (ADAVA- APROVEL- LVDE- Action vélo- Vélo sapiens et CVV).

L'association a déposé une demande de subvention pour deux actions spécifiques :

- L'organisation d'une journée consacrée aux modes actifs, le 12 juin 2020.
- Le développement d'une application web qui permet d'enregistrer, filtrer et transmettre les observations et des propositions liées aux aménagements cyclables.

Au vu des objectifs de l'action proposée d'organisation de la journée consacrée aux modes actifs par l'association RAMDAM et de sa cohérence avec les objectifs inscrits au sein du plan vélo métropolitain, il est proposé de soutenir l'association RAMDAM pour la réalisation de cette action.

Il est proposé d'accorder une aide d'un montant de 3200 euros TTC à cette association, sous la forme d'une subvention.